

**MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRE, SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE**

**INSTITUT DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE RECHERCHES AGRICOLES**

CRREA DE L'OUEST

**PROGRAMME RIZ ET RIZICULTURE
STATION DE FARAKO-BA**

BURKINA FASO

Unité- Progrès - Justice

Problématique de la commercialisation du paddy et stratégies d'adaptation des producteurs dans les grands périmètres irrigués de l'Ouest du Burkina Faso

Atelier régional sur les politiques rizicoles et sécurité alimentaire en Afrique Sub-saharienne

Centre du riz pour l'Afrique (ADRAO), du 7 au 9 novembre 2005, Cotonou (Bénin)

**OUEDRAOGO Mathieu (Agro-économiste)
DEMBELE Youssouf (Agronome/Gestion de l'eau)
DAKOUO Dona (Entomologiste)**

Novembre 2005

**CENTRE REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DE RECHERCHES AGRICOLES DE L'OUEST
01 B.P. 910 BOBO-DIOULASSO 01 TEL. 20 98 23 29 (BURKINA FASO)**

Problématique de la commercialisation du paddy et stratégies d'adaptation des producteurs dans les grands périmètres irrigués de l'Ouest du Burkina Faso

Mathieu Ouédraogo, Youssouf Dembélé, Dona Dakouo

INERA, Station de Farako-bâ, 01 BP 910 Bobo-Dioulasso, 01 Burkina Faso
Email : yldembele@yahoo.fr

Résumé

La production annuelle nationale de riz paddy au Burkina Faso d'environ 100 000 tonnes ne couvre pas les besoins en consommation du pays estimés à 180 000 tonnes par an de riz usiné. Le pays a donc recours à des importations massives chaque année pour satisfaire une demande de plus en plus croissante. Paradoxalement, la production locale de riz connaît des problèmes de commercialisation. Cette situation a été exacerbée par la libéralisation du commerce du riz survenue en 1996 dans le cadre du programme d'ajustement structurel et qui a favorisé l'importation massive du riz asiatique sur le marché national.

Des études menées sur les grands périmètres rizicoles de l'Ouest du Burkina montent que les problèmes de commercialisation du paddy auxquels sont confrontés les riziculteurs se résument principalement à des faibles prix d'achat, à des longs délais de paiement, à la l'absence de grands acheteurs ayant une grande capacité d'enlèvement, etc. Pour surmonter ces difficultés, les producteurs de riz ont développé des stratégies pour écouler leur production. Celles-ci ont donné naissance à de nouveaux circuits de commercialisation de riz dans les grands périmètres rizicoles, notamment dans la région Ouest du Burkina Faso.

La présente communication, après avoir fait un bref rappel des politiques de promotion de la filière riz et leurs effets sur la commercialisation, présentera la situation de la commercialisation du paddy dans la région Ouest du Burkina Faso ainsi que les stratégies adoptées par les producteurs pour surmonter ces problèmes rencontrés.

Mots clés : Commercialisation – Riz – Paddy – Périmètres rizicoles – Burkina Faso.

1- INTRODUCTION

Le riz occupe la quatrième place parmi les céréales cultivées au Burkina Faso (sorgho, mil et maïs), tant du point de vue des superficies que de la production (tableau 1).

La consommation annuelle *per capita* connaît un accroissement rapide. Elle est passée de 4,5 kg en 1960, à 14,8 kg en 1992 et à 18,1 kg en 2000. De nos jours, elle atteint 50 kg en milieu urbain (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso).

Tableau 1: Importance relative des céréales produites au Burkina Faso (en %) et production totale

Céréales	Sorgho	Mil	Maïs	Riz Paddy	Fonio	Production nette (en tonnes)
1990/1992	50,9	32,3	14,2	2,1	0,5	1 797 960
1993/1995	49,8	34,9	11,8	2,8	0,8	1 966 273
1996/1998	47,5	33,4	14,5	4,1	0,5	1 984 203
1999/2001	44,1	33,1	18,5	4,1	0,5	2 247 202
2002/2003	44,0	31,9	20,9	2,9	0,3	2 603 073
Moyenne						

Source: MAHRH, 2004b

La superficie totale en riz a évolué au cours des dernières années entre 40 000 et 50 000 ha pour les trois types de riziculture pratiqués au Burkina Faso. La production annuelle moyenne en paddy a varié au cours des 5 dernières années entre 80 000 et 100 000 tonnes. La quantité de riz national (décortiqué) injectée dans les circuits de commercialisation dépasse à peine les 50 000 tonnes, soit moins du tiers des besoins annuels de consommation en riz (ONRiz, 2005), estimés à plus de 180 000 tonnes.

Le pays a donc recours annuellement à des importations massives de riz pour satisfaire les besoins des populations. Ceci se traduit par des sorties importantes de devises. Ces importations se situent en moyenne autour de 150 000 tonnes de riz pour une valeur d'au moins 20 milliards de F CFA/an.

Entre 1994 et 2002, le Burkina a plus que doublé en volume ses importations de riz (+106%). Pendant cette même période, la population du Burkina Faso a connu un accroissement d'environ 21% et sa fraction urbaine de 60%.

Selon le diagnostic de la Filière Riz réalisé en 1996 par le Ministère de l'Agriculture, les projections sur les importations tablent sur un volume de 355 000 tonnes en 2015, représentant une sortie de devises d'environ 70 milliards de FCFA (ADE, 1997). Ces chiffres reflètent la modification des habitudes alimentaires avec la substitution des céréales traditionnelles (mil, maïs et sorgho) par le riz, principalement le riz importé.

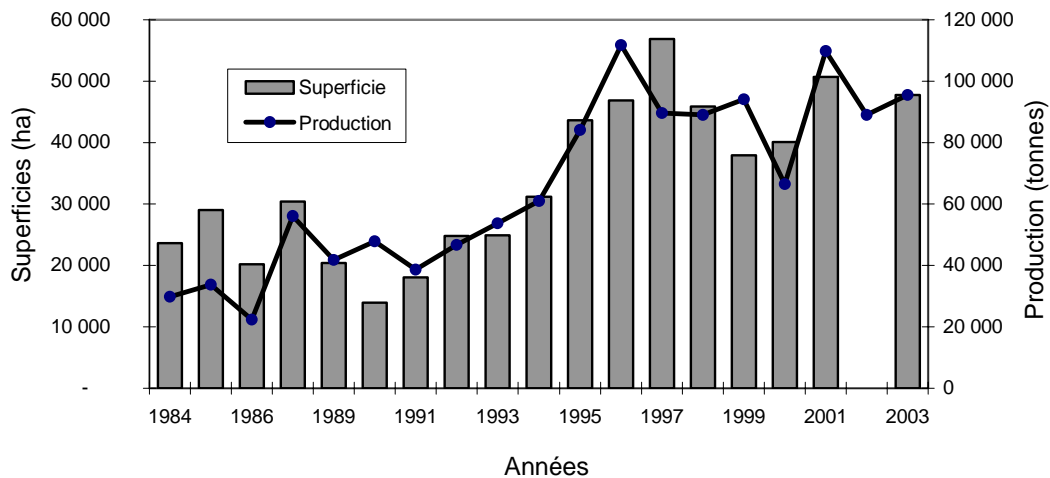


Figure 1 : Evolution des superficies et la production rizicole au Burkina Faso (1984-2003)

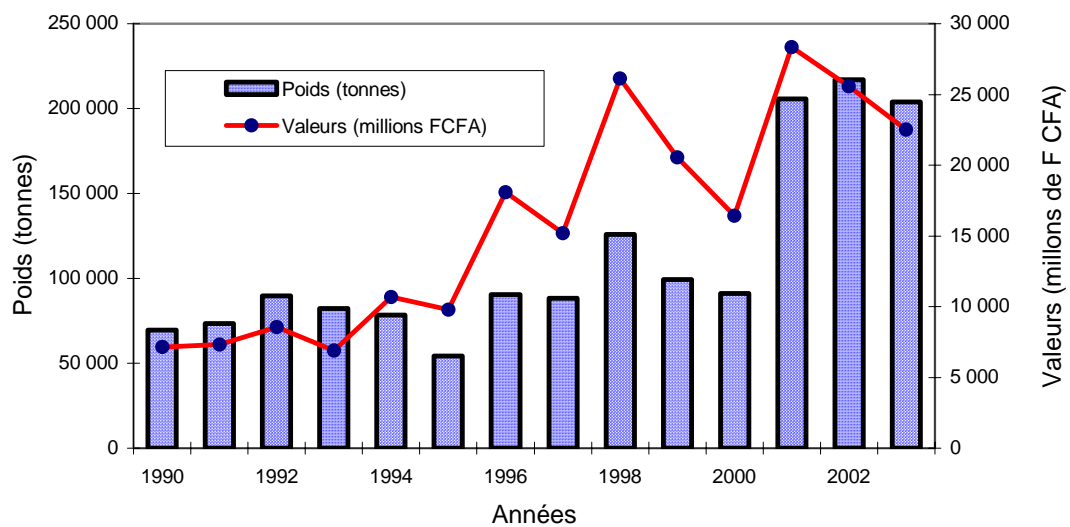


Figure 2 : Evolution des importations du riz au Burkina Faso (1990-2003)

2 - LES MODES DE PRODUCTION DU RIZ AU BURKINA FASO

Il existe au Burkina trois types de riziculture : la riziculture pluviale stricte, la riziculture de bas-fond et la riziculture irriguée.

2.1. La riziculture pluviale

Les expérimentations sur le riz pluvial strict ont débuté en 1971 avec l'introduction de variétés sélectionnées et les essais d'amélioration des techniques culturales par l'IRAT. Ensuite, en 1992, le Programme Riz a mis en place des actions pilotes qui ont permis de faire connaître aux producteurs ce type de riziculture et favorisé sa diffusion à travers le pays.

Tributaire de la quantité et de la répartition des pluies, la riziculture pluviale stricte ne peut être pratiquée au Burkina qu'en utilisant des variétés à cycle court (90-100 jours), et dans les régions où la hauteur annuelle des pluies est égale ou supérieure à 800 mm (INERA, 2003). Ceci correspond à la totalité des régions agricoles des Hauts-Bassins, des Cascades, du Sud-Ouest et du Centre-Sud, ainsi qu'à une partie (zone sud) des régions agricoles du Mouhoun, du Centre-Ouest, du Centre-Est et de l'Est.

De nos jours, on estime que la riziculture pluviale fournit un plus de 5 % de la production nationale en riz. Cependant, elle pourrait revêtir une grande importance pour la production nationale pour peu qu'elle puisse s'insérer dans le système de rotation pratiqué dans les zones cotonnières.

2.2. La riziculture de bas-fond

C'est la forme traditionnelle de riziculture au Burkina Faso. Elle est pratiquée dans toutes les régions du pays, plus particulièrement dans le sud-ouest où se concentre l'essentiel du potentiel en bas-fonds exploitables et où les conditions agro-climatiques sont les plus favorables.

La riziculture de bas-fond est pratiquée soit dans des sites avec maîtrise partielle de l'eau (bas-fonds aménagés simples ou bas-fonds améliorés) ou dans des sites sans maîtrise de l'eau (bas-fonds traditionnels sans aménagement).

Les bas-fonds aménagés simples sont munis d'ouvrages destinés à réduire la vitesse des crues à les étaler sur une surface plus grande et à augmenter la durée de submersion du bas-fond. Ils comprennent les variantes suivantes :

- aménagement avec des diguettes en terre suivant les courbes de niveau
- aménagement avec des diguettes suivant les courbes de niveau et revêtues en perré
- aménagement avec digues déversantes uniquement
- aménagement avec digues déversantes et des diguettes les courbes de niveau

Pour les bas-fonds améliorés, on distingue :

- l'aménagement avec diguettes, digues déversantes et collecteur central
- l'aménagement avec petite retenue associée à des canaux d'irrigation et des diguettes

Ces aménagements sont destinés à évacuer rapidement les excès d'eau (collecteur central), et à retenir de l'eau pour une irrigation d'appoint pendant les poches de sécheresse ou en fin de cycle (collecteur central et petite retenue).

Avec 67 % des superficies, les bas-fonds fournissent 42 % de la production nationale en riz.

2.3. La riziculture irriguée

Introduite au Burkina Faso depuis les années 1960 seulement, elle constitue le mode le plus performant de production de riz dans le pays (rendement de 4 à 5 tonnes/ha), notamment en raison de la maîtrise totale de l'eau permettant la double campagne annuelle. La riziculture irriguée occupe de nos jours 23 % des superficies rizicoles, contre 20,5 % en 1993 et seulement 0,9 % en 1970. Elle fournit près de 53 % de la production nationale, alors qu'elle n'en produisait qu'à peine 6 % en 1970. Cet accroissement de la production s'est fait au rythme des aménagements dans le cadre des petits périmètres, mais surtout dans les grands périmètres du Sourou et de Bagré.

La maîtrise de l'eau sur les périmètres irrigués est assurée de trois façons :

- par dérivation au fil de l'eau (Exemple : Périmètre de la vallée du Kou)
- par aménagement en aval de barrage (Exemple : Périmètre de Mogtédou)
- par pompage dans des cours d'eau (Exemple : Périmètres de Sourou)

L'adoption par les paysans des variétés et des techniques de production mises au point par l'INERA a permis un accroissement significatif des rendements. Ainsi, le rendement moyen est passé de 1,7 tonnes/ha en 1990 à 2,2 tonnes/ha en 1998. De nos jours, il est de 2,5 tonnes /ha (tous types de riziculture confondus).

Les coûts de production (de même que la rentabilité financière) de la riziculture augmentent au fur et à mesure que les aménagements tendent vers une meilleure maîtrise de l'eau (Dembélé, 1988 ; PSSA, 2000), tandis que le coût de production du kg de paddy évolue de façon inverse (STATISTIKA, 2003).

Le diagnostic de la Filière Riz réalisé en 1996 par le Ministère de l'Agriculture a conclu à la rentabilité marginale mais réalisable, de la production de riz pour autant que certains niveaux de productivité technique et économique puissent être atteints et que les prix à l'importation se maintiennent au-dessus de l'équivalent d'un prix international de 300 US\$ /t de riz usiné.

La présente communication, après avoir donné un aperçu sur les potentialités et la situation de la production rizicole, fait un rappel des politiques de promotion de la filière riz au Burkina Faso. Elle présente ensuite les problèmes de la commercialisation du paddy et les stratégies adoptées par les producteurs des principaux périmètres rizicoles de la région Ouest du pays pour surmonter ces problèmes.

3- LE CONTEXTE POLITIQUE ET ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE ET SES REPERCUSSIONS SUR LA FILIERE RIZ

3.1. Historique

Depuis les années 1990, le Burkina Faso a entrepris d'importantes réformes afin de créer un environnement politique, économique et institutionnel favorable à l'insertion du pays dans le contexte nouveau de la mondialisation de l'économie. C'est ainsi qu'avec l'appui de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, le Gouvernement a mis en place à partir de 1991 un Programme d'Ajustement Structurel (PAS) en vue de la réforme des principaux secteurs de l'économie nationale.

Concernant les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, le Gouvernement a élaboré, en mai 1992, la Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA) qui aboutira à l'adoption et à la mise en œuvre du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA) en vue de la modernisation et la diversification de la production, du renforcement de la sécurité alimentaire et de l'amélioration de la gestion des ressources naturelles.

De 1992 à 1996, la première phase du PASA a porté sur la mise en œuvre de la libéralisation du secteur agricole et de la réorganisation des services agricoles pour les adapter au nouveau contexte.

La réalisation d'un diagnostic approfondi des secteurs de l'agriculture et de l'élevage, a débouché, en décembre 1997, sur l'élaboration du Document d'Orientation Stratégique (DOS) et, en octobre 2003, sur le Plan Stratégique Opérationnel (PSO). Six filières prioritaires dont le riz ont été identifiées dans le PSO (MAHRH, 2004a).

Pour assurer une meilleure cohérence entre les politiques sectorielles, le gouvernement a élaboré en 2003 une nouvelle Stratégie de Développement Rural (SDR), cadre de référence de toutes les interventions publiques dans le secteur rural. Cette stratégie prend en compte les politiques agricoles et commerciales aux niveaux régional (UEMOA, CEDEAO) et continental (NEPAD). Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- Accroître les productions agricoles, pastorales, forestières, fauniques et halieutiques grâce à l'amélioration de la productivité ;
- Augmenter les revenus grâce à une diversification des activités économiques en milieu rural ;
- Renforcer la liaison production/marché ;
- Assurer une gestion durable de ressources naturelles ;
- Améliorer la situation économique et le statut social des femmes et des jeunes en milieu rural.

3.2. Les politiques nationales liées aux riz

a) En matière d'aménagement hydro-agricole et de production

Dès les années 1960, le gouvernement burkinabè a inscrit le développement de la riziculture dans le cadre de ces objectifs et des stratégies pour atteindre l'autosuffisance alimentaire. C'est ainsi qu'en 1971 fut créé au sein du Ministère de du Développement rural une Section Riz qui devait être le support de l'action de développement de la riziculture, action reconnue comme prioritaire par le deuxième plan quinquennal (1972-1976).

Le Burkina Faso dispose d'un potentiel important de terres irrigables qui a été globalement et approximativement estimé à 233 500 ha. La quasi-totalité de ce potentiel (93,4%) se retrouve dans les régions de l'Ouest, de la Boucle du Mouhoun, du Sud-Ouest, du Centre-Est et du Centre correspondant aux principales plaines irrigables du pays. Sa répartition par bassin versant et par région agricole est indiquée dans les tableaux 2 et 3 respectivement :

Tableau 2 : Répartition du potentiel irrigable par bassin hydrologique

Bassin	Superficie irrigable (ha)
Mouhoun-Sourou	35 000
Nakambé	37 000
Nazinon	10 000
Comoé-Yanon	14 000
Bougouriba-Poni	27 000
Petits barrages	15 500
Kompienga	5 000
Niger	5 000
Bas-fonds	85 000
TOTAL	233 500

Source : MAHRH, 2004b

Tableau 3 : Répartition du potentiel irrigable par région agricole

Région agricole	Superficie géographique (km ²)	Superficie irrigable (ha)
Centre	21 950	10 390
Centre-Ouest	26 325	9 860
Centre-Nord	21 580	4 860
Nord	12 295	3 100
Boucle du Mouhoun	33 015	29 140
Centre-Est	11 260	33 830
Comoé	18 405	13 620
Hauts-Bassins	24 770	25 255
Sud-Ouest	17 480	96 100 ¹
Est	49 990	6 150
Sahel	36 870	1 195
TOTAL	273 940	233 500

Source : MAHRH, 2004b

L'objectif du Burkina Faso d'accroître rapidement la production se heurte à la difficulté à mobiliser les fonds nécessaires pour la réalisation des aménagements hydro-agricoles. Cependant, le gouvernement burkinabè a pu développer depuis l'indépendance du pays en 1960, et surtout après les sécheresses des années 1970, d'énormes efforts pour promouvoir la production du riz local par l'extension des aménagements dans le pays, particulièrement dans les régions Ouest (Vallée du Kou, Banzon, Karfiguèla,...), Nord-Ouest (Vallée du Sourou), Centre-Est (Bagré), Centre (nombreux petits périmètre en aval des barrages) et dans les bas-fonds de la plupart des régions (Aouba, 1993 ; MAHRH, 2004b). Mais si une dizaine de périmètres et barrages ont été réalisés entre 1960 et 1970, c'est à partir des années 80 qu'une politique nationale de développement de l'irrigation a été formulée.

Entre 1992 et 1997, une décision politique d'encourager la production du riz se traduira par un accroissement des superficies de 25 000 ha à 53 600 ha (tous types de riziculture confondus).

De nos jours, les superficies aménagées pour l'irrigation sont estimées à 32 258 ha, répartis entre 18 325 ha en riz dont 11 158 ha pour la riziculture irriguée avec maîtrise totale de l'eau et 7 200 ha pour les bas-fonds aménagés. Le reste des superficies aménagées est réservé à la canne à sucre (3 900 ha) et à la petite irrigation destinée à diverses cultures (maraîchage, maïs, niébé, arboriculture fruitière, etc.) Mais la difficile conjoncture des dernières années a freiné le rythme d'accroissement des superficies aménagées.

Les efforts du gouvernement pour la promotion de la riziculture ont quand même contribué à l'augmentation de la production rizicole de façon significative. Cette augmentation s'expliquerait pour 53,36% par l'accroissement notable des rendements, grâce à la contribution de la recherche rizicole (Ouedraogo *et al*, 2002 ; INERA, 2003), même si les infrastructures réalisées demeurent insuffisamment valorisées. Le tableau 4 résume les principales caractéristiques des aménagements réalisés à ce jour.

Le développement des périmètres s'est opéré à des coûts qui varient entre 7 et 10 millions de FCFA à l'hectare en maîtrise totale de l'eau, selon la taille et les caractéristiques des sites et des systèmes de mobilisation de l'eau. Le coût moyen d'aménagement à l'hectare pour les bas-fonds simples est de l'ordre de 1,5 millions de FCFA, et de 3 à 4 millions de FCFA/ha pour les bas-fonds améliorés.

En raison des coûts élevés des aménagements, des voix se sont élevées à partir de 1990 pour proposer la réduction des activités rizicoles au profit exclusif des céréales traditionnelles. Ces critiques étaient basées sur l'impossibilité pour le Burkina Faso de mobiliser les ressources indispensables à l'aménagement de grandes superficies en maîtrise totale de l'eau jugées nécessaires pour atteindre l'autosuffisance en riz.

Tableau 4 : Résumé des caractéristiques des différents types d'aménagement

	Type d'aménagement	Cultures	Superficie aménagée (ha)	Superficie exploitée (ha)	Intensité culturale moyenne (%)	Rendements actuels (t/ha)	Rendements potentiels (t/ha)	Observ.
Périmètres rizicoles	Bas-fonds aménagés	Riz Cultures maraîchères	7 200	6 000	85	2,2 (riz)	3,5 (riz)	Ouest et sud surtout
	Moyens périmètres irrigués	Riz Cultures maraîchères	3 000	2 000	130	3,5 (riz)	6 (riz)	Centre et Est
	Grands périmètres irrigués	Riz	8 158	6 500	180		Autres périmètres	Ouest Centre-est Nord-Ouest
	TOTAL RIZ		18 358	14 500				
Autres périmètres	Périmètre sucrier	Canne à sucre	3 900	3 900	200			Ouest
	Petite irrigation	Cultures maraîchères, Arbre fruitiers, maïs, niébé	10 000 ¹	6 000	-			Toutes régions
	TOTAL AUTRES		13 900	9 900				
	TOTAL	233 000	32 258	24 400				

Source : Adapté de MAHRH, 2004b

b) En matière de transformation et de commercialisation du riz

La commercialisation du riz a été sous le contrôle de l'Etat jusqu'en 1996. La Caisse Générale de Péréquation (CGP), créée en 1978, avait le monopole d'importation et fixait les prix d'achat du paddy aux producteurs et de vente du riz aux consommateurs. Mais les difficultés financières de la CGP conduiront à partir de 1987 à un allègement de son contrôle sur les commerces intérieur et extérieur du riz.

En 1991, l'Etat a créé la Société Nationale de Collecte, de traitement et de Commercialisation du Riz (SONACOR), pour collecter, transformer et commercialiser le riz au Burkina. La SONACOR était financée par la CGP, son principal actionnaire. La vente du riz après décorticage était assurée par des commerçants agréés par la CGP. Les producteurs étaient payés dès l'enlèvement du paddy.

La libéralisation totale de la filière riz interviendra en 1996 et s'est traduite par :

- la suppression du monopole accordé à la SONACOR puis la privatisation de celle-ci ;
- la suppression du monopole de la CGP pour l'importation et la commercialisation du riz.

Le retrait complet de la CGP opéré en 1999 et l'arrêt du financement de la collecte du paddy par cette structure a entraîné d'énormes difficultés au niveau des producteurs qui n'arrivaient plus à écouler leurs productions de paddy et qui se retrouvaient avec d'importants impayés auprès des banques et des fournisseurs d'intrants agricoles. Le processus de libéralisation s'est également accompagné par une diminution de la fiscalité aux frontières et la suppression de la subvention sur les intrants agricoles (engrais et pesticides).

c) Mise en œuvre par le Gouvernement de plans, programmes et projets de développement

Malgré les efforts déployés en faveur de la promotion de la filière riz, on constate que la production stagne plutôt, alors que la consommation augmente plus rapidement. Le déficit du pays en riz continue donc d'augmenter.

Par conséquent, pour relancer la production du riz national, le gouvernement a mis en place, ces dernières années, un certain nombre de plans, programmes et projets de développement. Les plus importants sont les suivants :

* Le Plan d'actions pour la filière riz (PAFR) : Créé en 1997, le PAFR s'intègre dans l'ensemble des douze plans d'actions du Plan Stratégique Opérationnel (PSO). Il est financé par l'Union Européenne (8^{ème} FED) et son exécution confiée à une Cellule de Gestion. SOFRECO étant le bureau d'études européen retenu, avec le bureau national BERD, pour jouer le rôle de Cellule de Gestion (ADE, 1997).

Le PAFR a pour stratégie, l'augmentation de la production nationale de riz de façon économiquement, socialement et environnementalement durable, pour permettre la réduction des importations de riz et l'augmentation des revenus des producteurs. Il vise donc prioritairement à assurer l'économicité de la filière riz, étape incontournable vers une éventuelle autosuffisance nationale en riz. Il dispose d'un système de suivi-évaluation qui permet de suivre la mise en œuvre des activités et d'évaluer les résultats et les impacts du Plan sur le développement de la filière riz (Dembélé Y., 2003).

Le PAFR a contribué à la mise en place d'organes spécifiques, tels que le Comité Interprofessionnel de Riz du Burkina (CIR-B), l'Observatoire national de riz du Burkina et les unions provinciales de producteurs de riz. Il a permis de finaliser l'inventaire de tous les bas-fonds du pays, de mettre au point des modèles d'aménagement des bas-fonds et de les appliquer sur des centaines d'hectares, de tester un certain nombre d'équipements agricoles (batteuses et décortiqueuses), etc. En effet, l'un des objectifs du PAFR est d'amener les producteurs à vendre du riz au lieu du paddy, toute chose qui contribuera à valoriser la production et de surmonter le problème de commercialisation du paddy. La commercialisation du riz décortiqué n'est pas un problème en soi, c'est plutôt celle du paddy qui rencontrent des difficultés.

- Le CIR-B est un cadre de concertation pour l'ensemble des acteurs de la filière riz (producteurs, transformateurs, transporteurs, et commerçants). Il est l'interlocuteur vis-à-vis de l'Etat et des partenaires au développement pour tout ce qui concerne la filière riz.
- L'Observatoire national de riz est un centre d'information sur le riz et un outil de renforcement des capacités des acteurs et des intervenants de la filière riz.
- Les unions provinciales des producteurs de riz qui ont été créés vont, à leur tour, mettre en place une union nationale des producteurs de riz. Celle-ci est appelée à devenir un instrument de présentation et de défense des intérêts des producteurs.
- La mise en place d'un réseau de multiplicateurs semenciers (une trentaine pour le moment) à travers le pays. Ces multiplicateurs semenciers sont chargés d'assurer l'approvisionnement des organisations de producteurs de riz en semence de qualité, à partir des semences de base fournies par la recherche. Ils bénéficient de l'appui d'inspecteurs semenciers pour la certification des semences produites.

* Le Projet Riz Pluvial : Ce projet qui bénéficie du financement de la République de Chine a démarré ses activités en 2001. Il a pour objectif l'accroissement durable de la production rizicole par l'augmentation des superficies aménagées de bas fonds (6 000 ha) et l'intensification de la production rizicole. En plus de l'aménagement de bas-fonds, ses domaines d'intervention concernent la fourniture d'intrants (engrais et semences), la formation des producteurs et des agents de vulgarisation, la mise en place de tests démonstratifs sur le riz pluvial ainsi que la diversification des productions.

* La Société de Promotion des Filières Agricoles (SOPROFA) : La SOPROFA, société d'économie mixte créée en 2001, a pour objectif de faire la promotion des filières agricoles en soutenant la production par des crédits en intrants et en achetant la production des paysans. Les prix pratiqués par cette société sont en principe fixés après concertation avec les producteurs. Au cours des deux années qui ont suivi sa création, cette société a permis à un grand nombre de producteurs, notamment ceux des périmètres rizicoles, d'écouler l'essentiel de leurs productions.

Mais très vite, la SOPROFA a rencontré des problèmes pour le recouvrement des crédits et s'est retirée de la fourniture des intrants dès l'année 2003. Aujourd'hui, la SOPROFA est une société en difficulté.

* Le Programme spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA) : Le Gouvernement du Burkina Faso, avec l'assistance technique et financière de la FAO, a lancé en 1995 le PSSA dont l'objectif principal est d'aider les pays qui l'adoptent à améliorer leur sécurité alimentaire nationale, grâce à l'intensification durable et à la diversification de la production vivrière.

Au cours de sa phase pilote, le PSSA du Burkina Faso a réalisé de manière participatives des démonstrations de techniques et pratiques appropriées d'agriculture durable et de gestion des ressources naturelles.

Les activités du PSSA relatives à la promotion du riz, retenu comme culture cible, ont porté sur les trois types de riziculture pour lesquels des paquets technologiques ont été mis au point par l'INERA. C'est ainsi que de nombreuses démonstrations ont été réalisées en milieu paysan.

Ceci a permis une large adoption des technologies performantes en riziculture (irriguée notamment), et la confirmation de la possibilité d'atteindre les rendements ciblés par ces technologies : 7 tonnes/hectare en riziculture irriguée et 4 tonnes/hectare en riziculture de bas-fond.

* Autres initiatives

Parmi les autres initiatives en cours dans le cadre du développement du secteur rizicole, on peut également mentionner la mise en place d'un comité de pilotage sur la commercialisation du riz : cadre de réflexion et de propositions d'action pour l'amélioration de la commercialisation du riz.

d) En matière de recherche rizicole

La recherche rizicole a commencé au Burkina Faso, la veille de l'indépendance du pays, en 1959. Jusqu'en 1962, cette recherche travaillait à améliorer la riziculture traditionnelle en faisant appel à des variétés introduites de l'étranger (Sénégal, Gambie, Guinée). Elle a ainsi permis l'introduction de variétés nouvelles y compris des variétés de riz pluvial, accompagnées de paquets technologiques adéquats.

En vue d'assurer une croissance rapide de la production agricole, le gouvernement a sollicité l'assistance du PNUD pour développer les cultures irriguées, notamment la riziculture. Les travaux de recherche ont alors été confiés au CERCI (Centre d'Expérimentation du Riz et des Cultures Irriguées), créé en 1973 (CERCI, 1984).

Dans les années 1980, un processus de restructuration de la recherche agricole a été lancé et a abouti à la définition de 8 programmes nationaux de recherche dont le Programme National de Recherche sur le Riz et la Riziculture (INERA, 2003). En 1995, le Plan Stratégique de la Recherche Scientifique au Burkina Faso adopté avant d'être réactualisé en 2003. Ce Plan a assigné au Programme Riz et Riziculture les objectifs suivants (INERA, 1998) :

- . Mise au point de variétés adaptées aux différents types de riziculture (pluviale, bas fond et irriguée).
- . Mise au point de techniques de production performantes (Agronomie, Gestion de l'eau, Défense des cultures).
- . Contribution à la valorisation de ces technologies auprès des producteurs.

Le financement de la recherche rizicole a été opéré par les interventions du PNUD à travers les Projets CERCI et autres projets d'assistance à l'INERA en matière de riziculture du début des années 1970 jusqu'en 1993. Ce financement a été relayé par celui du Projet National de Développement des Services Agricoles (PNDSA) de la Banque Mondiale qui a pris fin en 2004. Le financement durable de la recherche rizicole de nos jours est un problème posé.

4 - CONTRAINTES GENERALES AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE RIZ AU BURKINA FASO

Le désengagement de l'Etat des activités de distribution du riz devait amorcer une nouvelle dynamique de la filière riz. Mais ce changement a mis en exergue les difficultés de la filière riz au lendemain de la libéralisation du commerce en 1996. Les anciens comme les nouveaux acteurs opérant dans la filière ne semblent pas tirer leur épingle du jeu. Si les problèmes de commercialisation est aujourd'hui la contrainte majeure de la filière riz (Kambiré, 2000), de nombreux autres problèmes affectent le développement de la filière. On les rencontre au niveau de tous les acteurs et de tous les maillons de la filière.

4.1. Au niveau des organisations des producteurs

Les difficultés sont nombreuses et se situent en amont, au niveau et en aval de la production. Ce sont :

a) En amont de la production

- *Le dysfonctionnement des organisations de producteurs et leur faible capacité d'organisation et de gestion* : Les coopératives disposent toutes de règlements intérieurs qui ne sont pas toujours respectés. Le dysfonctionnement est perceptible à travers les faibles taux de participation aux assemblées générales, le non-respect de la durée du mandat du Bureau Exécutif, le faible recouvrement des redevances et des frais divers, etc. Cette situation a comme conséquence majeure la défection des membres, la non-solvabilité des coopératives auprès des structures financières, les difficultés de la commercialisation du paddy, etc.
- *L'inexistence de systèmes surs et réguliers d'approvisionnement en intrants* : La faible capacité financière des producteurs rizicoles ne leur permet pas d'acquérir individuellement et directement les intrants auprès des fournisseurs privés. Les coopératives se chargent donc de les acquérir sur une base contractuelle avec les fournisseurs et les cèdent à crédit aux producteurs. Ces derniers livrent leur production à la coopérative qui la vend et recouvre directement le crédit. Dans ces contrats, les producteurs se trouvent dans la plupart dans une situation d'impasse si bien qu'ils acceptent les prix peu rémunérateurs proposés par le partenaire.
- *L'absence d'un mécanisme de financement adapté* : Cette contrainte concerne tous les niveaux de la filière, mais plus particulièrement les producteurs. Elle explique en grande partie les difficultés d'accès aux intrants et aux équipements. Les agriculteurs recourent très peu aux services du système bancaire formel ; leurs conditions (garanties, taux d'intérêt) découragent aussi bon nombre de demandeurs. Le niveau d'impayés très élevé explique la frilosité des banques. Quant au crédit informel, tels les caisses populaires, il est plus souple et bien adapté à une clientèle pauvre, dispersée, disposant de peu de ressources et n'ayant pas toujours de garanties formelles à proposer.
- *Insuffisance d'un encadrement spécifique à la riziculture* : Depuis le retrait de l'Etat, il n'existe plus d'encadrement spécifique à la riziculture, et les producteurs sont insuffisamment préparés pour prendre en main leur encadrement.

b) Au niveau de la production

- *Les difficultés à respecter les calendriers culturaux* (problèmes de main d'œuvre, etc.) ;
- *Le faible niveau d'équipement des producteurs et l'absence d'équipements appropriés* pour certaines opérations culturales essentielles (semis, mise en boue, planage, etc.). Cette situation est plus grave en riziculture de bas-fond et en riziculture pluviale. Les récoltes étant pour l'essentiel auto-consommées, les surplus commercialisables sont trop faibles pour permettre d'acquérir des équipements et des intrants (CNRST, 2005)

- *La multiplicité des variétés sur les mêmes sites de production et la faible utilisation des semences améliorées ;*
- *Le non-respect des itinéraires techniques (doses et modes d'application de la fumure, gestion de l'eau, calendrier cultural, etc.).*

La conséquence de cette situation est la faiblesse des rendements réels en milieu paysan comparativement au rendement potentiel des variétés utilisées (l'écart pouvant atteindre 50 %).

c) En aval de la production

- *L'insuffisance d'aires de séchage et de battage sur les sites de production, dont la conséquence est le mauvais séchage du riz ;*
- *Le faible niveau d'équipement en matériel post-récolte, tel que les batteuses et les décortiqueuses.*
- *La faiblesse de l'offre de paddy par rapport aux besoins ;*
- *La faiblesse des capacités financières entraînant des difficultés de collecte du paddy auprès des producteurs.*

4.2. Au niveau des opérateurs économiques

A ce niveau également, les contraintes sont de plusieurs ordres :

- *Contraintes liées à la collecte du paddy :* Très peu d'opérateurs s'intéressent au paddy. La faiblesse de leurs capacités financières ne leur permet pas d'enlever de grandes quantités de paddy. En outre, ils font face à un faible niveau d'organisation du réseau de distribution et des circuits de commercialisation du riz local (FENOP, 2004) et à un manque d'informations suffisantes sur le marché du riz ;
- *Contraintes de transport :* Les camions utilisés pour la collecte de paddy sont en général en très mauvais état, de même que les pistes rurales qui sont impraticables dans leur majorité pendant la saison des pluies. Il faut ajouter à cela la dispersion des stocks et l'enclavement de certains sites de production (notamment les bas-fonds). L'inorganisation de la collecte rend la tâche des transporteurs extrêmement difficile ;
- *Contraintes de transformation :* Parmi les contraintes rencontrées dans ce domaine, on note l'inorganisation des circuits de transformation du riz, la faiblesse des quantités commercialisables, la qualité souvent médiocre des produits livrés (taux d'humidité inadéquate, présence d'impuretés, mélanges variétaux, etc.), le non-respect des engagements par les producteurs pour la livraison de quantités de paddy ;
- *L'absence de promotion du riz local (valeur nutritive, qualité culinaire, etc.)*

4.3. Au niveau général et institutionnel

Il s'agit de :

- L'absence de cahiers de charge pour la commercialisation du riz ;
- L'absence de contrôle de conformité de la qualité, de la quantité des produits vendus ;
- L'importation massive du riz asiatique qui influence, par ces prix et sa diversité (types de grains, emballage, couleurs, etc.), les prix du riz local ;
- La désorganisation du marché local par l'Aide alimentaire ;
- Le faible taux de protection du riz local ;
- Etc.

5 - COMMERCIALISATION DU PADDY DANS LES « GRANDS » PERIMETRES RIZICOLES DE LA REGION OUEST

Les principaux périmètres rizicoles de l'Ouest du Burkina Faso (Annexe 1) comprennent les périmètres de la vallée du Kou (1 200 ha), de Banzon (450 ha), de Kafiguéla (350 ha) et de Douna (500 ha). Il s'agit d'aménagements avec maîtrise totale de l'eau à production vivrière dotés d'une gestion propre. La production est essentiellement rizicole (sauf à Douna) et à double culture. Les rendements en paddy atteignent 4,0 – 5,0 tonnes/ha. L'irrigation se fait gravitairement à partir de prise d'eau dans une rivière (vallée du Kou, Banzon, ...) ou un barrage (Douna). Les aménagements sont complets jusqu'aux ouvrages terminaux. Et, dans la majorité des cas, les canaux sont revêtus, sauf la dernière catégorie conduisant l'eau dans les parcelles (arroseurs).

Les exploitations sont familiales, et la taille des parcelles par exploitant varie entre 0,5 et 1,0 ha.

On rencontre dans ces périmètres deux types d'organisation suivant la taille de l'aménagement: une coopérative par périmètre (cas de Banzon, de Kafiguéla et de Douna) ou plusieurs coopératives (fédérées en union) sur le même périmètre (cas de la vallée du Kou). Chaque coopérative est dirigée par un bureau exécutif (BE) qui travaille avec des commissions spécialisées. Les principales commissions sont :

- la commission de contrôle (rôle de commissariat au compte)
- la commission technique ou commission conseil
- la commission eau (gestion de l'eau et de l'entretien du réseau d'irrigation)
- la commission approvisionnement et crédit
- la commission commercialisation.

5.1. Les acteurs de la commercialisation

Les acteurs de la commercialisation du paddy dans l'Ouest du Burkina Faso sont les producteurs rizicoles, les commerçants/collecteurs, les femmes et les sociétés de transformation.

a) Les producteurs : Les producteurs rizicoles interviennent à travers leurs coopératives. L'action de la coopérative concernant la commercialisation consiste à collecter le paddy auprès des producteurs membres, à le stocker et à le vendre. Les intrants étant généralement fournis à crédits aux producteurs par les coopératives, la vente intervient d'abord pour rembourser ce crédit. Les coopératives revendent principalement aux transformateurs et, dans une moindre mesure, aux femmes.

b) Les femmes : Ce sont des femmes habitant dans les zones de production et participant dans la plupart des cas aux activités de production en tant que membres des exploitations agricoles. Elles collectent le paddy sur les sites de production, assurent sa transformation et commercialisent le riz décortiqué.

c) Les commerçants/collecteurs : En riziculture irriguée, la collecte est principalement assurée par les coopératives. Elle est également effectuée par des individus sur les sites de production ou les marchés des villages dans les zones de production. Le collecteur local est généralement un producteur, une productrice ou un commerçant menant diverses activités, faisant de la collecte de paddy une activité secondaire.

d) Les sociétés de transformation : Les transformateurs rassemblent les unités semi-industrielles et industrielles de décortiquage du paddy. Les capacités de production sont très variables (de quelques milliers de tonnes à plusieurs dizaines de milliers de tonnes par an). Les principales unités industrielles de l'Ouest sont la SODEGRAIN et la RWK (Rizerie Wend-Yam de Koden) . Ces unités sont essentiellement localisées à Bobo. La présence de petites unités de décortiquage est à signaler sur certains périmètres irrigués (Vallée du Kou, Banzon).

La faible disponibilité du produit fait que les unités de décortiquage connaissent des problèmes d'approvisionnement en paddy et tournent dans la plupart du temps en dessous de leur capacité nominale.

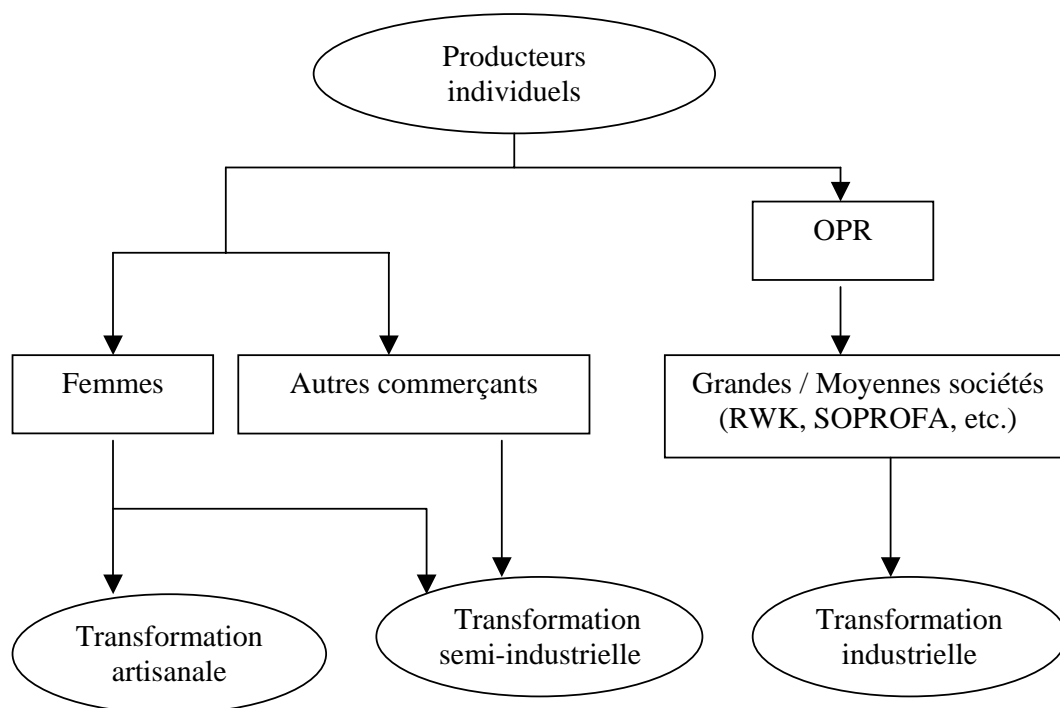
5.2. Les problèmes de commercialisation du paddy

Les coopératives rizicoles de l'Ouest connaissent toutes des problèmes de commercialisation de paddy que les producteurs imputent à la libéralisation. Ces problèmes se manifestent à travers l'absence d'acheteurs surs et réguliers, des prix non rémunérateurs et le non-respect des termes de contrats par les acheteurs.

- *Absence d'acheteur et réguliers et prix non rémunérateurs* : Ces deux éléments vont de paire. En effet, la commercialisation ne se fait pas à n'importe quel prix. Des acheteurs proposant des prix très bas sont généralement déclassés. Dans ces conditions, les producteurs se trouvent confrontés à un manque d'acheteurs. Mais les problèmes d'approvisionnement en intrants que connaissent les producteurs, les amènent des fois à accepter des compromis pour des prix conditionnés par la fourniture en intrant. Ces prix sont fixés avant la production, en équivalent paddy à livrer aux commerçants/acheteurs ou à la société de transformation et, de ce fait, ne tiennent pas compte des aléas de la campagne. Ainsi, en cas de mauvaise récolte, il n'existe aucun mécanisme de régulation du prix et les producteurs sont obligés de livrer leur production à des prix parfois non rémunérateurs.
- *Non-respect des contrats par les acheteurs* : Après livraison de leur production à des commerçants ou à des sociétés, les producteurs sont souvent exposés à de longues périodes d'attente avant d'être payés par les acheteurs. Cette situation qui aboutit souvent à des litiges peut être très préjudiciable, surtout aux producteurs des périmètres irrigués à double campagne (manque d'argent pour démarrer à temps la campagne suivante).

5.3. Les circuits de commercialisation du paddy

Deux circuits principaux existent dans la commercialisation du paddy (figure 3). Le premier s'établit entre les producteurs, les femmes et les commerçants collecteurs qui n'ont pas d'unité de transformation. Le second met en relation les organisations de producteurs et les sociétés de transformations, qui sont des structures de collecte, de transformation et de commercialisation.



Source : Sanon, 2003

Figure 3 : Circuits de commercialisation du riz dans l'Ouest du Burkina Faso

5.4. Les stratégies de la commercialisation du paddy

Bien que la production nationale de riz représente moins du 1/3 des besoins en consommation, elle a du mal à être écoulee en raison de l'inorganisation du marché local, des coûts de production et de l'inondation du marché par le riz importé et, dans une moindre mesure, les aides alimentaires sous forme de riz.

Face à cette situation, les producteurs ont développé des actions multiformes pour l'écoulement du riz local. Nous présentons dans les lignes qui suivent l'exemple des stratégies mises en œuvre par les producteurs de riz dans l'Oust du pays. De nos jours, ils procèdent à une diversification des acheteurs. Ainsi, on observe la vente du paddy aux coopératives, aux femmes, aux commerçants/collecteurs et aux sociétés de transformation. Les principaux critères qui guident cette diversification sont : la capacité de l'acheteur à intervenir dans la fourniture des intrants aux producteurs, l'expérience de collaboration des producteurs avec l'acheteur, les prix proposés par l'acheteur, etc. Cette diversification permet de minimiser les risques économiques.

a) Ventes aux coopératives

Ayant contracté des crédits intrants auprès des coopératives et redevables d'une redevance eau et d'autres frais divers, certains producteurs livrent une quantité de leur production à la coopérative tout juste suffisante pour couvrir les crédits. Le reste de la production est vendue à travers des circuits parallèles impliquant les femmes et/ou les commerçants/collecteurs.

b) Ventes aux femmes

Les producteurs individuels vendent le paddy aux femmes qui le décortiquent après étuvage ou non auprès de prestataires de service (petites unités de décorticage). Les achats de paddy sont financés sur fonds propres et/ou grâce aux petits crédits acquis auprès des institutions de micro-finance, telles que les caisses populaires. Elles règlent partiellement au comptant leurs achats et le solde est payé après la vente du riz décortiqué. Ce riz est généralement vendu sur les marchés locaux à des consommateurs, des détaillantes approvisionnant d'autres marchés et aussi à des commerçants étrangers, provenant notamment du Mali (Sanon, 2003). Les femmes sont donc à l'origine du développement d'une filière marginale de commercialisation de riz étuvé qui consomment une partie non négligeable de la production des sites selon les années. Les femmes proposent généralement des prix plus intéressants que ceux des autres catégories d'acheteurs. Les unités de mesures utilisées dans les transactions avec les femmes sont des unités locales (tine, boîte de tomate) qui présente un certain avantage par rapport aux unités standard (kg). Le recours aux femmes constitue sans doute une solution au problème de commercialisation du paddy, mais la capacité de cette solution à résorber le problème dépendra du développement des d'étuvage du riz. Pour le moment la demande qui porte sur des flux de petites quantités est encore faible.

c) Ventes aux commerçants/collecteurs

La collecte faite par cette catégorie d'acheteurs consiste à rassembler le paddy auprès des producteurs par petites quantités après les récoltes. Ces quantités servent à constituer un volume assez significatif qui est immédiatement vendu selon les opportunités, ou stocké pour être vendu au moment où l'offre est rare et les prix plus élevés. Les stratégies des collecteurs varient selon les sites et en fonction de l'abondance de l'offre. Certains collecteurs avancent des intrants sous forme de préfinancement de la campagne. Ils se font rembourser par la suite en nature à raison de 2 sacs de paddy pour un sac d'intrants, c'est-à-dire 160 à 180 kg de paddy contre 50 kg d'engrais. Cette stratégie permet de résoudre le problème d'approvisionnement en intrants mais présente des inconvénients, car elle est trop usurière. Les taux d'intérêt étant très élevés (si le kg de paddy est vendu à 100 F CFA et le prix du kg d'engrais fixé à 250 F, le taux d'intérêt est d'environ 40%). En outre, elle est conjoncturelle car ce n'est pas chaque année que l'on a les collecteurs.

d) Ventes aux sociétés de transformation

L'expérience du préfinancement en intrants aux producteurs par les transformateurs s'est soldée par un échec, jetant un climat de suspicions entre les coopératives et les sociétés de transformation, les unes accusant les autres de leur devoir de l'argent.

Une nouvelle forme de collaboration entre les organisations de producteurs et les transformateurs est entrain d'être expérimentée. Il s'agirait d'un accord quadripartite entre une coopérative de producteurs, un fournisseur d'intrants, un transformateur et un financier (caisse populaire). Pour avoir un crédit auprès de

la caisse, la coopérative devrait présenter un transformateur et un fournisseur. La caisse donne le crédit aux fournisseurs qui livrent les intrants aux producteurs en début de campagne. Après la récolte, les producteurs cèdent la production (paddy) aux transformateurs qui les décortiquent et remboursent la caisse, après la vente du riz. Si cette expérience s'avère concluante, elle constituerait une stratégie durable pour solutionner le problème de la commercialisation du paddy, pour peu que le secteur soit porteur.

6 - CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La politique de libéralisation de la filière riz s'est traduite par :

- un accroissement des importations ;
- le maintien voire une augmentation du prix aux consommateurs et une diminution du prix d'achat du riz paddy aux producteurs ;
- des difficultés d'écoulement de la production locale liées à l'inorganisation du marché. La part de marché restant à conquérir est de 150 000 à 2000 000 tonnes de riz, soit de 300 000 à 350 000 tonnes de paddy. Ceci correspond à un revenu annuel de près de 10 milliards de francs CFA pour les producteurs (ONRiz, 2005)

Les organisations partenaires de la filière riz et le pouvoir public ont des rôles à jouer pour la promotion de la filière.

6.1. Rôles des organisations mises en place dans le cadre de la promotion de la Filière Riz :

Les organisations mises en place dans le cadre de la promotion de la Filière Riz peuvent participer pleinement à une meilleure organisation du marché du riz local. Il s'agit notamment :

- du Comité Interprofessionnel du Riz du Burkina (CIR-B) ;
- Des unions provinciales du Riz (2004) ;
- Des multiplicateurs de semences de Riz ;
- De l'Observatoire National de la Filière Riz (ONRiz, 2005) ;
- Du Comité de pilotage sur la commercialisation du riz local (2005).

Toutes ces organisations peuvent participer à une meilleure organisation :

- du marché des intrants et des équipements afin de les rendre accessible aux paysans ;
- des circuits de commercialisation, de transformation et de distribution du riz local ;
- des acteurs, notamment les transformateurs (mise en place d'une organisation aux niveaux régional et national) et les commerçants (émergence de commerçants de riz typique ou ayant pour principale activité la vente du riz).

6.2. Rôle des Pouvoirs publics

Il existe donc pour la riziculture au Burkina Faso d'importants enjeux sociaux et économiques qui justifient l'intervention du pouvoir public avec une meilleure implication des acteurs de la filière. Ces enjeux se situent sur le plan de la sécurité alimentaire d'une part, et sur le plan de la balance commerciale. Par conséquent, outre les efforts déjà fournis pour l'extension des superficies rizicoles et une amélioration de la productivité, l'Etat devra contribuer à sécuriser la production locale et à sa commercialisation à travers :

- L'application des normes de qualité aux importations de riz. De nos jours, ces normes sont insuffisamment appliquées ;
- l'instauration de mécanismes faisant obligation à tout importateur d'enlever une partie de la production locale (celle-ci étant faible, la mesure doit être appliquée avec beaucoup de prudence) ;
- Révision des textes à l'importation (instauration de taxes sur les importations de riz,...) pour mieux protéger le riz local et créer les conditions de financement de la recherche et de la production rizicoles ;
- l'utilisation d'une partie des ressources générées sur la vente des aides alimentaires en riz pour financer la recherche et la production rizicoles.

Références

- ADE, 1997 : Etude sur la riziculture au Burkina Faso. Deuxième phase/Plan d'action pour la filière riz. Volume 1 Rapport principal, Ministère de l'Agriculture, Burkina Faso, 132 p.
- Aouba, H 1993 : L'irrigation au Burkina Faso : Historique, situation, perspectives. In : Quel environnement pour le développement de l'irrigation au Burkina Faso. Actes sémin-atelier, 1-3 février 1993, Ouagadougou, MAHRH, Ouagadougou (Burkina Faso), 29-48.
- CERCI, 1984 : Rapport de synthèse 1983 du Centre d'Expérimentation du Riz et des Cultures irriguées. INERA, Station de Farako-bâ, Bobo-Dioulasso (Burkina Faso).
- CNRST, 2005 : Revue Eureka. Numéro spécial sur le partenariat ADRAO-INERA de septembre 2005, CNRST, Ouagadougou (Burkina Faso).
- DEMBELE, S., 1988 : Aménagements hydro-agricoles et riziculture. La situation du Burkina Faso - Rapport technique, de janvier 1988, INERA, Station de Farako-bâ, Bobo-Dioulasso (Burkina Faso).
- Dembélé Y., 2003 : Conception d'un système de suivi-évaluation pour le Plan d'Action de la Filière Riz. Cellule de Gestion du PAFR, Bobo-Dioulasso.
- FENOP, 2004 : Maîtrise de la commercialisation locale du riz : l'expérience de la coopérative agricole de Mogtédou, Présentation à la Foire-Atelier sur l'Innovation paysanne ; Ségou (Mali)- Mars 2004
- INERA, 1998 : Bilan de 10 années de recherche, 1988-1998. INERA/Direction, Ouagadougou (Burkina Faso), 115 p.
- INERA, 2003. Programme Riz et Riziculture : Document préparatoire de la relecture du plan stratégique de la recherche scientifique, Programme Riz, INERA/Station de Farako-Ba, Bobo-Dioulasso (Burkina Faso).
- Kambiré J. M., 2000. : Dossier/projet relatif à la transformation et de la commercialisation du riz au Burkina Faso ; PSSA-BF, Ouagadougou (Burkina Faso).
- MAHRH, 2004a : Document de stratégie de développement rural à l'horizon 2015, janvier 2004, Ministère de l'Agriculture, Ouagadougou (Burkina Faso)..
- MAHRH, 2004b : Document de Stratégie de développement durable de l'irrigation (en CD). Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et de Ressources halieutiques, Ouagadougou (Burkina Faso).
- ONRiz, 2005 : Brèves de l'Observatoire du riz du Burkina Faso, N° de juin 2005, Observatoire du riz Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), 4 p.
- Ouédraogo M. et Dembélé Y., 2005. Revue de politiques rizicoles au Burkina Faso. Communication à l'atelier sur « les effets des politiques et des arrangements institutionnels sur la compétitivité du secteur rizicole », Centre du riz pour l'Afrique (ADRAO), du 2 au 4 mai 2005, Cotonou (Bénin)
- Ouédraogo M., Ouédraogo S. et Vognan G., 2002 : Evaluation de l'impact économique de la recherche et de la vulgarisation rizicole au Burkina Faso. INERA, Programme Riz et Riziculture, Station de Farako-Ba, Bobo-Dioulasso.
- PSSA, 1999 : Evaluation des activités et résultats de la phase 1 du PSSA pour l'année 1998. Rapport principal, PSSA-BF, Ouagadougou (Burkina Faso), 95 p.
- PRP, 2005 : Etude sur la commercialisation du riz local. Rapport principal, Projet Riz Pluvial, Ouagadougou, 90 p.
- SANON C. G., 2003 : Contribution à la caractérisation des circuits de commercialisation, de transformation et de distribution du riz local dans la zone Ouest du Burkina Faso : cas de la Vallée du Kou et de N'Dorola-Téoulé, Mémoire de fin d'étude en agronome de l'IPR/IFRA-Katibougou (Mali).
- STATISTIKA, 2003 : Etude pour la mise en place d'un système d'évaluation des coûts de production et des rendements en riziculture au Burkina Faso. Rapport final, volume 1 : Résultats et analyses.

Remerciements

Les auteurs adressent leurs sincères remerciements à Monsieur Amadou DRABO, Administrateur de l'Observatoire national du riz du Burkina pour les informations fournies et qui ont permis d'enrichir le document.

ANNEXE 1 : Principaux périmètres rizicoles (irrigués) du Burkina Faso

Echelle : 1 / 4 400 000

